

FICHE ÉVÉNEMENTIELLE

Nom de la manifestation :

Cadre réservé à l'administration :	
VALIDATION SOUS 3 SEMAINES	
□ oui	□ NON

Description de la manifestation (joindre un programme)

Préciser (spectacle, concert, bal, marché, défilé, cortège, cérémonie protocolaire, repas) et dans le cas d'une diffusion musicale ou d'un spectacle, prendre contact avec la SACEM au 04 86 06 32 80 ou par mail à <u>dl.nice@sacem.fr</u>.

Lieu souhaité		
Date(s) proposée(s)	Date de report en cas de pluie	
Horaires de la manifestation	Nombre de personnes attendues	
Horaires du début de la préparation de l'événement	Horaires prévisionnels de la fin du démontage	
Organisateur : 🗖 École 🗖 Association Biotoise 🗖 Ville	☐ Autres ☐ Association extérieure	
Contact organisateur : nom, prénom, adresse, téléphone, mail et numéro de l'assurance RC ou RCO (à joindre)		

Salle Paul Gilardi ou autre:

En cas d'utilisation de la salle Paul Gilardi du complexe sportif Pierre Operto, Merci de remplir la fiche en annexe. Renseignements : 04 22 10 57 50 ou à l'adresse mail evenements@biot.fr

Sécurité

Licence de débits de boissons temporaires, réglementations de la circulation et du stationnement, autorisation de manifestations sur le domaine public, service d'ordres.

police-municipale@biot.fr / 04 92 90 93 80

Gendarmerie de Valbonne au 04 93 65 22 40

Pompiers de Biot au 04 93 65 17 18

L'organisateur est en charge de la sécurité de son évènement.

La Police Municipale prendra contact avec vous afin de définir le dispositif adapté à mettre en place.

☐ Vente de denrées alimentaires	☐ Vente ou distribution d'alcool
☐ Installation de structures particulières Si oui, lesquelles	;?
☐ Occupation du domaine public (fournir un plan) Si oui précisez les lieux	☐ Stationnement : précisez (lieu, neutralisation, horaires)
☐ Suppression de terrasses : Si oui lesquelles ? (Lieu précis) :	☐ Neutralisation de la circulation précisez (lieux, horaires)
LES LIEUX UTILISÉS DEVRONT ÊTRE RENDUS PROPRES.	
Matériel : (sous réserve de disponibilité)	
☐ Tables Nbre :	☐ Bancs Nbre :
☐ Chaises Nbre :	☐ Barrières Nbre :
☐ Électricité Nbre :	Puissance demandée :
(L'organisateur est responsable de ses branchements électriques et assure utilise	er du matériel conforme aux normes lorsque celui-ci est branché aux
compteurs électriques de la Ville)	
☐ Autres demandes spécifiques :	
Communication: La création ainsi que la diffusion et l'affichage des outils communiqué de presse, articles etc) sont à la charge de l'org service communication. Contact 1 mois minimum avant la manifestation au 04 92 91 55	ganisateur. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le
Protocole : Si la présence de Monsieur le Maire ou d'un ou plusieurs élus contact avec le Cabinet du Maire.	est souhaitée, nous vous remercions de prendre directement
OUI	□NON
Contact 1 mois minimum avant la manifestation : 04 92 91 55 8	
Éco-responsabilité et gestion des déchets: La Ville de Biot encourage fortement les organisateurs d'év (réduction et tri des déchets, achats responsables, gestion des naturels, etc.). Le service Aménagement, Développement Econ cette démarche. L'organisateur est responsable de la gestion des déchets engen points de collecte à proximité: poubelles jaunes pour le tri compostage collectif pour les déchets organiques. En cas d'év mise à disposition et une collecte de containeurs pour le tri demande devra être effectuée minimum 1 mois avant la date de Contact: Service ADED- 04.22.10.57.32 / environnement@biot.fo	transports, sobriété en eau et énergie, protection des milieux nomique et Durable – ADED - pourra, vous accompagner dans drés par l'évènement. Le tri doit être respecté en utilisant des (papier, carton, emballages), colonnes à verre, et sites de vènements produisant un volume de déchets important, une pourra être mise en place (sous réserve de disponibilité; la e l'évènement).
Fait à Le	Signature